



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/19363  
21 décembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 20 DECEMBRE 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces armées du régime iranien agresseur et expansionniste ont, le 19 décembre 1987, à 22 h 45 (heure locale), perpétré un nouvel acte d'agression contre l'Iraq, faisant intervenir deux divisions blindées composées de commandos et de forces spéciales contre la zone de Zoubeidat qui relève du quatrième corps d'armée.

Cette nouvelle agression iranienne est une nouvelle tentative d'incursion en territoire iraquien, et constitue un défi flagrant à la communauté internationale et à sa volonté de restaurer la paix, conformément à la résolution 598 du Conseil de sécurité, résolution obligatoire et adoptée par consensus.

Cette nouvelle tentative iranienne vient confirmer la position du régime iranien agresseur, qui rejette la paix et la résolution 598 du Conseil de sécurité. Aussi le Conseil de sécurité est-il appelé à imposer immédiatement des sanctions à l'encontre du régime iranien scélérat et agresseur, maintenant que son refus de la paix est confirmé par les faits et les paroles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI

-----